

Le référentiel

de la *prévention spécialisée*

Conseil général des Pyrénées-Atlantiques



*Le contexte d'intervention des associations de prévention.
Les principes et valeurs de la prévention spécialisée.
La présentation détaillée de la pratique professionnelle.*



www.cg64.fr

Un référentiel objet de références

Le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques confie au secteur associatif la mission d'intérêt général et d'utilité sociale que représente la Prévention Spécialisée. Les capacités de souplesse, d'adaptabilité aux besoins et réalités du terrain des associations ainsi que la participation de la société civile par l'intermédiaire d'administrateurs bénévoles, garants de l'action des équipes éducatives ont certainement guidé ce choix.

Pour autant, une réflexion s'est imposée afin d'améliorer le partenariat nécessaire à une politique de prévention globale et efficace dont le présent référentiel se fait l'écho.

De nombreuses réunions de travail ont ainsi été menées par les professionnels, les administrateurs et le Conseil Général dans le but de clarifier les actions des associations de Prévention Spécialisée des Pyrénées Atlantiques en les rendant lisibles et visibles auprès d'un large public.

Ces réunions ont donné lieu à de fructueuses confrontations sans compromission dans un esprit constant de construire ensemble un document correspondant à ces objectifs.

Même si chaque association porte ses propres valeurs, ses propres stratégies en déclinant son action dans le respect des textes de référence, ce référentiel tente de définir la Prévention Spécialisée distincte d'autres interventions sociales ou éducatives par une démarche et une méthodologie spécifique.

Il s'agit ainsi d'un objet de référence tout en s'inscrivant dans un esprit dynamique et évolutif porté par la dimension évaluative des pratiques professionnelles présentées. Cette évaluation, bien que délicate à réaliser, représente une préoccupation constante pour l'ensemble des acteurs de prévention. En ce sens, ce référentiel se propose de poursuivre cet engagement dont la loi du 2 janvier 2002 précise les obligations légales.

Plusieurs modalités peuvent être envisagées pour présenter ce référentiel. Par souci de clarté et pour se rapprocher au plus près des différentes dimensions de la Prévention Spécialisée, trois axes ont été privilégiés.

Le premier concerne le contexte à la fois institutionnel, partenarial et spatial des associations de prévention. Leurs interventions s'inscrivent en effet dans une législation définie qui invite à un partenariat nécessaire sur un territoire donné.

Le deuxième, plus fondamental, sera consacré aux principes et valeurs de la Prévention Spécialisée.

Le troisième sera, quant à lui, dédié à la présentation détaillée de la pratique professionnelle traduisant les valeurs et les principes qu'elle sous-tend, complétée d'une démarche et d'une méthodologie bien spécifique.

TABLE DES MATIERES

L'ENVIRONNEMENT DE LA PREVENTION SPECIALISEE	4
Une légitimité institutionnelle	5
La naissance de la Prévention Spécialisée	5
Une pratique encadrée	5
Une mission	5
L'association pour cadre	5
Un partenariat institué	5
Un partenariat nécessaire	6
Une collaboration institutionnelle	6
Un partenariat identifié	6
La non-institutionnalisation pour principe	6
Une présentation formalisée	8
Les aires d'habilitation	9
LES PRINCIPES ET VALEURS CONSTITUTIFS DE LA PREVENTION SPECIALISEE	10
Les principes	11
Absence de mandat nominatif	11
Libre adhésion	11
Anonymat	11
Les valeurs	12
Un droit à la démocratie citoyenne et à la responsabilité des individus	12
Pour une société multiforme	12
Promouvoir la solidarité et l'action collective	12
Une jeunesse en devenir	12
Porter une parole avec d'autres dans des rapports sociaux en mouvement	12
Une gestion responsable	12
LA PRATIQUE DE LA PREVENTION SPECIALISEE	13
Le terrain d'intervention : une démarche	14
Le public cible : une définition « situationnelle »	14
Une pratique professionnelle interdisciplinaire	14
L'action collective et le développement social local	15
La Prévention Spécialisée et son rôle dans le développement social local	15
Le développement social local : les postulats	15
Le développement social local : logique et objectifs	15
L'accompagnement éducatif et social : objectifs et démarche	16
Promouvoir les personnes et les groupes grâce à un diagnostic précis	16
L'éducateur : l'adulte référent	16
Une relation de confiance comme préalable et moteur de l'accompagnement éducatif	16
L'action éducative : le jeune acteur de son avenir	16
Les stratégies d'accompagnement de Prévention Spécialisée : la méthode	16
L'accompagnement éducatif : objectifs, modalités, actions et publics cibles	17
Des objectifs relatifs	18
L'observation	19
L'observation permanente	19
L'étude-diagnostic	20
Le travail de rue : la présence sociale	21
Le travail de rue : la particularité de la Prévention Spécialisée	21
La rencontre porteuse de sens : le motif	21
Les lieux de vie / de rencontre / d'accueil : un travail de rue concrétisé	22
Les moments de rencontre et d'échange : l'exigence de disponibilité	22
Le travail de rue : exprimer des qualités professionnelles	23

L'ENVIRONNEMENT DE LA PREVENTION SPECIALISEE

Une légitimité institutionnelle

La naissance de la Prévention Spécialisée

Comme pratique sociale de terrain engagée et militante, la Prévention Spécialisée est née en 1945. Elle est ensuite officialisée par l'arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux clubs et équipements de Prévention qui permet notamment son financement. Cet arrêté marque par ailleurs la nécessaire présence d'équipes de travailleurs sociaux expérimentés au côté des bénévoles. Déjà à cette époque certains principes sont avancés que la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale renforce en donnant notamment priorité aux droits des usagers.

Une pratique encadrée

La Convention Collective Nationale de Travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966 organise, quant à elle, le droit du travail dans les associations de Prévention Spécialisée et assure aux salariés une protection et des droits opposables au Conseil Général.

Une mission

Plus concrètement et comme le rappelle le code de l'action sociale et des familles, la mission de la Prévention Spécialisée vise à « prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles »*. Avec la loi du 2 janvier 2002, cette mission est par ailleurs renforcée en présentant les actions de la Prévention Spécialisée au titre de l'aide sociale à l'enfance et de la protection de la jeunesse.

L'association pour cadre

Cette mission d'intérêt général exige souplesse, réactivité, adaptation, discrétion, créativité et autonomie permettant notamment de se poser comme un lieu tiers qui concourt à « l'auto organisation » des forces vives de la société civile; autant de qualités dont le cadre associatif est porteur tel qu'il est défini par la loi de 1901. Ainsi, dans les Pyrénées Atlantiques, toutes les équipes sont gérées par des associations.

Un partenariat institué

Les lois de décentralisation de 1983 et 1986 fixent, pour leur part, les modalités partenariales dans lesquelles les associations sont impliquées. Ces modalités sont ensuite traduites au niveau local par des conventions et habilitations.

* Article L.121-2 du code de l'action sociale et des familles

Un partenariat nécessaire

Une collaboration institutionnelle

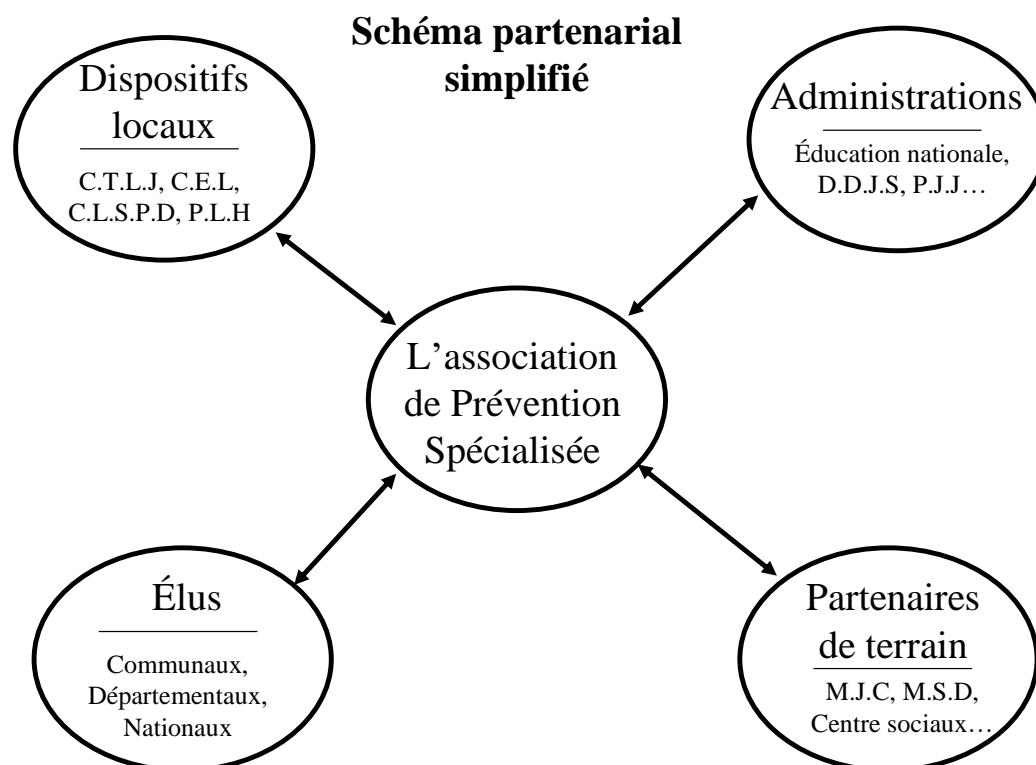
Il n'est pas possible d'agir seul en Prévention Spécialisée comme le rappelle l'article 5 de l'arrêté de 1972 : « l'action éducative de ces organismes est conduite en collaboration avec les services sociaux, les groupements et établissements socio-éducatifs et culturels ».

Les objectifs de la Prévention Spécialisée tels que faciliter l'accès des jeunes aux équipements de formation, de loisirs, au monde du travail mais aussi améliorer les relations des jeunes avec leur famille et leur environnement, nécessitent ainsi un contact avec ce que l'on nomme d'un terme générique : « les institutions ».

Un partenariat identifié

Les associations de Prévention Spécialisée des Pyrénées Atlantiques sont impliquées dans un système d'organisations composé :

- Du Conseil Général, de son service d'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E) et des Maisons de la Solidarité Départementale (M.S.D),
- Des municipalités,
- Des partenaires institutionnels comme la Direction Départementale Jeunesse et Sport (D.D.J.S), l'éducation nationale ou encore la Protection Juridique de la Jeunesse (P.J.J)
- Des partenaires associatifs

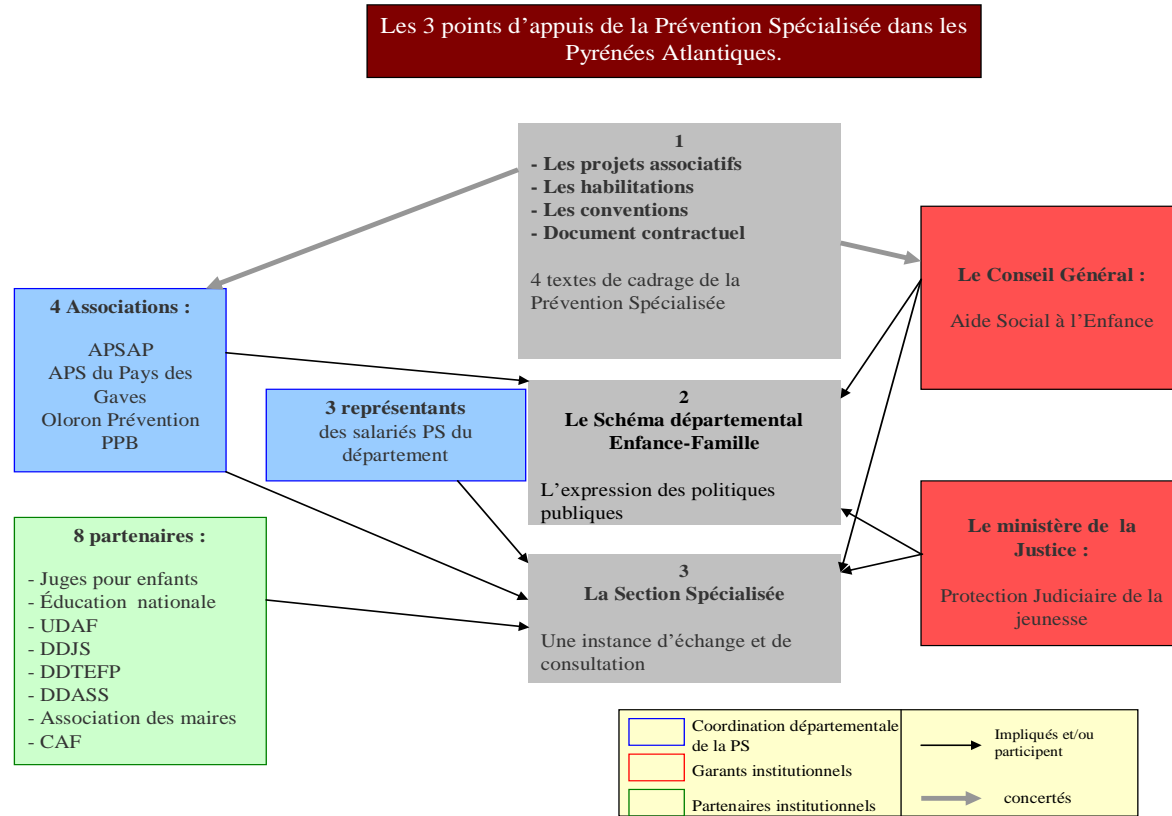


La non-institutionnalisation pour principe

Les associations de Prévention Spécialisée participent de la sorte aux dispositifs sociaux et éducatifs existants et collaborent aux travaux des instances mises en place au niveau communal, intercommunal, départemental et national, dans le domaine de la prévention sociale et de l'insertion des jeunes. Cette participation s'accompagne d'une position spécifique nommée « non-institutionnalisation ». Il s'agit de participer activement à la création de réponses formalisées selon une logique de mission. Une fois que la structure mise en place se révèle viable, la Prévention Spécialisée a pour principe de s'en retirer tout en conservant la possibilité de jouer son rôle d'accompagnement relationnel. La Prévention Spécialisée a donc pour objectif de réparer et non de perdurer sur une zone définie. Toutefois, certains secteurs nécessitent les reconductions d'actions. Des bilans périodiques systématiques sont ainsi mis en place et s'inscrivent dans une démarche évaluative indispensable.

Une présentation formalisée

Le schéma ci-dessous présente les différents points d'appui de la Prévention Spécialisée sur le département.



1

L'association est responsable de son projet associatif.
L'habilitation et la convention définissent la mission déléguée et les modalités de sa mise en œuvre.
Un document contractuel énonce le projet d'intervention de façon territoriale et/ou thématique.

2

Le président de la Section Spécialisée siège à la conférence départementale du Schéma. La section spécialisée est une commission thématique du schéma. Les associations participent à diverses commissions de travail.

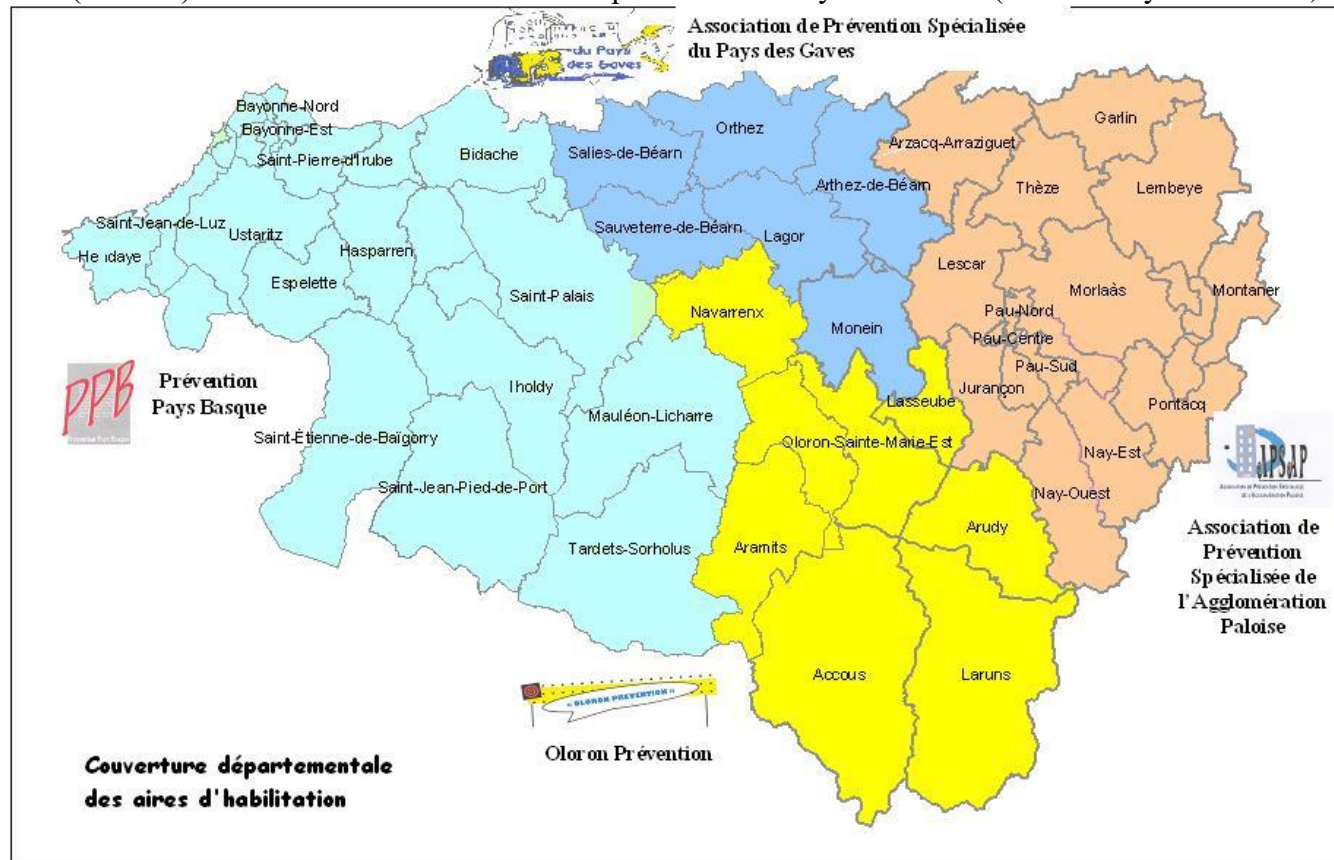
3

Le Président du Conseil Général prend avis auprès de la section spécialisée pour les questions de Prévention Spécialisée

NB : Les rapports avec les mairies ne sont pas représentés dans ce schéma car ils ne sont pas institutionnalisés au niveau départemental. Les sujets de relations sont divers, participation à des instances de concertation, aide au fonctionnement, etc...

Les aires d'habilitation

Depuis 1998, quatre associations sont habilitées sur le département par le président du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques à intervenir dans le domaine de la Prévention Spécialisée (Prévention Pays Basque (PPB), Oloron Prévention, Association de Prévention Spécialisée de l'Agglomération Paloise (APSAP) et l'Association de Prévention Spécialisée du Pays des Gaves (APS du Pays des Gaves)).



**LES PRINCIPES ET VALEURS CONSTITUTIFS
DE LA PREVENTION SPECIALISEE**

Les principes

La Prévention Spécialisée relève de principes forts qui la distinguent d'autres interventions dans le domaine du travail social

Absence de mandat nominatif

C'est le principe cardinal présent à tous les niveaux aussi bien administratif, gestionnaire, pédagogique que dans les modes spécifiques d'action. La population n'est pas désignée nominativement comme elle peut l'être dans les approches judiciaires ou administratives de la marginalité et des situations de ruptures sociales. Cette absence de mandat nominatif ne veut pourtant pas dire « absence de commande sociale » ni de repérage dans le temps et dans l'espace de situations de détresse sociale.

Libre adhésion

C'est le seul principe explicitement présenté dans l'arrêté du 4 juillet 1972. Il s'agit d'une démarche volontariste inscrite dans le temps et respectueuse des espaces de vie des personnes et des moments favorables à la rencontre. Ce principe reconnaît ainsi explicitement aux jeunes la nécessité d'être libre pour adhérer.

Anonymat

Conséquence directe des deux précédents principes, le respect de l'anonymat structure l'action de prévention. L'absence de mandat nominatif nécessite l'adhésion libre des publics permise par le respect de l'anonymat. Les jeunes restent ainsi maîtres de la relation engagée avec les professionnels dont l'objectif reste l'action éducative c'est-à-dire une intervention qui vise à extraire le jeune de sa marginalité, faire de lui « quelqu'un ».

Les associations adhèrent à l'ensemble de ces principes et s'accordent plus précisément sur un ensemble de valeurs communes.

Les valeurs

Un droit à la démocratie citoyenne et à la responsabilité des individus

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et son article 20 met en avant la dimension individuelle et volontariste de l'engagement associatif. Inscrite dans la loi, cette liberté d'association est un élément indispensable à la vie démocratique. Être utile à la collectivité et accompagner prioritairement les jeunes qui éprouvent des difficultés à vivre pleinement leur citoyenneté en les rendant responsables, représentent en effet le cœur de l'action de la Prévention Spécialisée.

Pour une société multiforme

Selon cette dimension politique, les « chocs culturels » sont positifs. Ils sont reconnus comme un enrichissement réciproque permettant de transformer la société ; une conception qui pousse à promouvoir les personnes et les groupes auprès desquels intervient la Prévention Spécialisée.

Promouvoir la solidarité et l'action collective

La démarche s'inscrit ainsi dans une action collective avec des publics en difficultés pour partenaires, porteurs de ressources nécessaires à un développement réciproque. Créer et soutenir toutes les initiatives susceptibles de faire émerger ces potentiels humains, traduisent de fait la démarche des acteurs de prévention.

Une jeunesse en devenir

Dans ce cadre, la jeunesse est considérée comme une composante essentielle du jeu social parce qu'elle en est le produit et qu'elle en est l'un des acteurs majeurs.

Porter une parole avec d'autres dans des rapports sociaux en mouvement

Pour développer au mieux cette démarche et faire preuve d'anticipation et d'adaptation, les associations se situent au cœur de réseaux élargis. Ces réseaux débattent et communiquent sur les changements présents et à venir. Ils apportent des réponses ponctuelles aux besoins des jeunes et légitiment les actions mises en œuvre voire les organisent dans la durée si nécessaire. En ce sens, les associations poursuivent un objectif de transformation sociale.

Une gestion responsable

En s'astreignant à une rigueur et une transparence de gestion imposée par la sollicitation de financements publics et en restant soucieuses d'être en cohérence avec la mission qui leur est confiée dans le cadre de l'action sociale départementale, les associations de prévention font preuve de responsabilité. Dans cette perspective, le partenariat relève d'une véritable culture du dialogue et d'une éthique de la discussion d'autant plus nécessaire que les associations s'inscrivent dans un environnement politique et social riche et diversifié.

Pour autant, chacune développe sa propre manière d'appréhender son environnement par des échanges internes et externes favorisant l'enrichissement mutuel.

En interne, des échanges permanents, institutionnels ou informels, sont organisés entre les bénévoles et les professionnels permettant le partage d'expériences.

En externe, entre les associations, des échanges au niveau départemental, régional voire national se font jour et concourent ainsi à une meilleure lecture des enjeux de la Prévention Spécialisée.

LA PRATIQUE DE LA PREVENTION SPECIALISEE

Le terrain d'intervention : une démarche

L'habilitation détermine l'aire géographique dans laquelle chaque association délimite des territoires d'intervention.

Les associations proposent ainsi au Conseil Général un terrain d'intervention en s'appuyant sur un diagnostic partagé avec le Conseil Général et l'ensemble des partenaires impliqués sur la question des risques de ruptures sociales des jeunes.

Après avis de la section spécialisée du département, cette proposition, qui fixe les intentions de travail territoriales et/ou thématiques et précise les modalités d'intervention et d'évaluation, est validée par le Conseil Général.

Le public cible : une définition « situationnelle »

Selon cette démarche, ce sont le contexte local et les ressources de l'intervention sociale qui désignent des populations jeunes susceptibles de faire l'objet d'une intervention de la Prévention Spécialisée. Ce public n'est donc pas défini à priori. Il est évolutif et recomposé par l'intervention sociale sur un territoire.

Le public de la Prévention Spécialisée possède pourtant une base commune : il est composé en priorité d'adolescents et de jeunes majeurs en risque de marginalisation voire de rupture sociale.

Plus largement et en amont, la Prévention Spécialisée peut également intervenir auprès d'enfants appartenant à des milieux en grande fragilité sociale.

En aval, un suivi du lien établi avec les jeunes devenus adultes peut par ailleurs se poursuivre.

Le public de la Prévention Spécialisée est donc un public de situations et non un public de catégories. Il concerne un large ensemble de jeunes pour lequel des compétences et qualités professionnelles multiformes doivent être mobilisées.

Une pratique professionnelle interdisciplinaire

Le travail de l'éducateur en Prévention Spécialisée s'appuie sur des savoir-faire, des savoir être et des qualités personnelles. Bien qu'indispensables, ces qualités ne sauraient être suffisantes pour appréhender la diversité et la complexité des situations rencontrées.

Le travail d'équipes pluridisciplinaires est donc incontournable. Il permet la prise de distance nécessaire face à des situations souvent captivantes parce qu'elles sont vécues à plusieurs ou parce que les faits et les impressions qu'elles suscitent sont relatés. Ce travail d'équipe permet également de croiser les regards de professionnels d'horizons différents (éducateurs spécialisés, animateurs, sociologues, psychologues...) donnant ainsi aux situations un relief nouveau.

Les formations initiales et continues sont ici des éléments indispensables au travail social. Au delà des possibilités ou obligations faites par le droit du travail, la démarche de formation individuelle et collective permet d'acquérir ou de réactualiser des compétences directement applicables gages d'un travail collectif effectif et efficace concrétisé notamment dans les actions de développement social local.

L'action collective et le développement social local

La Prévention Spécialisée et son rôle dans le développement social local

L'action de la Prévention Spécialisée participe à l'amélioration de l'environnement et du milieu de vie des jeunes en difficultés et de leur famille afin de limiter les risques de ruptures sociales. En tant qu'expression d'un processus militant, elle a également pour mission d'interpeller la scène publique en révélant des dysfonctionnements sociaux. Elle permet aussi de faire entendre la parole des habitants pour faire évoluer les réponses apportées.

Le développement social local : les postulats

Trois affirmations corollaires fondent ce type d'intervention :

- Dans tout individu existe la possibilité de prendre son avenir en main, de devenir acteur des politiques qui le concernent. Le dynamisme social, la créativité sociale ne demandent donc qu'à être activés.
- Il ne peut y avoir d'action publique efficace sans la présence d'acteurs privés. Une action publique va de pair avec la coopération et la coordination d'institutions publiques. Mais cette coopération institutionnelle n'a de sens que si les usagers y sont eux mêmes impliqués.
- La gestion des situations ne peut se faire qu'en s'inscrivant dans la spécificité des contextes et la singularité des territoires en y appliquant les principes démocratiques qui fondent la relation de l'individu avec le collectif.

Le développement social local : logique et objectifs

Les approches globales par projets et les logiques partenariales mettent en jeu des compétences spécifiques : méthodologie de projet, animation de groupe et de réseaux, gestion de conflits et élaboration de diagnostics territoriaux.

Dans ce cadre, l'intervention de la Prévention Spécialisée se caractérise par une approche collective et communautaire de l'environnement social. Cette démarche trouve racine dans un travail collectif de développement social local par la mobilisation et la coordination des ressources et énergies locales. S'en suivent une diversification et un enrichissement des activités économiques et sociales.

Dans cette perspective, les interventions consistent à stimuler les groupes vers « l'auto-organisation » par la construction et la négociation de leurs projets de développement. Les actions ainsi mises en place consistent à élaborer avec les groupes des réponses adaptées aux demandes. Il ne s'agit donc pas de projets préconçus par les professionnels.

Les effets de ces actions sont mesurables à deux niveaux :

- Développement d'outils d'expression et d'action collective (développement de la « démocratie participative », développement de la société civile) ;
- Modifications de l'environnement social, culturel et économique (aménagement de l'espace, du cadre bâti, nouveaux services à la population, espaces de rencontres, transports, création d'emplois locaux ...).

De cette logique et de ces objectifs généraux est issu plus concrètement l'accompagnement éducatif et social.

L'accompagnement éducatif et social : objectifs et démarche

Promouvoir les personnes et les groupes grâce à un diagnostic précis

Le diagnostic et la présence quotidienne permettent de repérer des situations critiques en articulant les caractéristiques des jeunes rencontrés à celles de leur contexte de vie.

A partir de ces situations, il s'agit d'esquisser les grandes lignes de promotion des personnes et des groupes en se projetant dans l'avenir et en formulant des objectifs à poursuivre avec l'ensemble des jeunes considérés.

L'éducateur : l'adulte référent

La démarche choisie par la Prévention Spécialisée consiste à se rapprocher du lieu de vie des jeunes ; une position qui confère à l'éducateur une posture d'adulte référent qui lui permet d'exercer une action éducative individuelle ou collective. Cette activité nécessite pourtant des préalables.

Une relation de confiance comme préalable et moteur de l'accompagnement éducatif

En ce sens, le respect de l'anonymat et de la confidentialité fondent ici la possibilité d'une libre adhésion dans le cadre d'une relation de confiance nécessaire à la formulation d'une demande d'aide et à l'adhésion aux propositions de l'éducateur.

L'action éducative : le jeune acteur de son avenir

Plus précisément, l'accompagnement, qui se construit avec le temps, vise à redonner confiance aux jeunes concernés en les aidant à obtenir ou retrouver des repères leur permettant de se projeter dans l'avenir.

L'intervention éducative se démarque ainsi d'une approche déficitaire puisqu'elle s'élabore autour des ressources propres aux individus et aux groupes. L'objectif est de révéler et développer les compétences sociales et personnelles des jeunes pour qu'ils se positionnent comme acteurs de leur changement. Il s'agit d'une éducation émancipatrice qui suppose une bonne connaissance des dispositifs d'aide aux jeunes, du fonctionnement des institutions présentes sur le territoire ainsi que la recherche permanente de contacts avec les partenaires intervenant auprès des publics de la Prévention Spécialisée.

Les stratégies d'accompagnement de Prévention Spécialisée : la méthode

Avoir des objectifs et des principes ne suffisent pas, encore faut-il mettre en œuvre une méthode. A partir de groupes constitués sur un territoire, de regroupements temporaires voire réguliers ou de jeunes susceptibles de se regrouper autour d'une activité, l'intervention va consister à saisir les modes d'« être ensemble », les pratiques communes des jeunes, leurs centres d'intérêts, leurs envies, ainsi que les obstacles qu'ils rencontrent. Le but ultime est de les mobiliser autour de modes de « faire ensemble ».

Dans cette logique, la Prévention Spécialisée s'inscrit dans une approche communautaire de l'environnement social fondée sur la dynamique des relations de voisinage et sur les communautés d'intérêts ou de vie. Elle situe ainsi les jeunes dans leur rapport à leur environnement marqué par d'autres jeunes, les adultes du quartier, les acteurs sociaux et institutionnels, les partenaires, etc... Cette démarche s'appuie sur les potentialités et les ressources du territoire pour atteindre l'objectif ultime du faire ensemble. En ce sens, les actions ne sont que des supports et non des fins en soi puisqu'elles visent à faire évoluer les jeunes et l'environnement dans un rapport mutuel.

L'accompagnement éducatif et social est donc un ensemble d'objectifs traduits selon des modalités spécifiques concrétisées par des actions multiples auprès d'un public identifié.

L'accompagnement éducatif : objectifs, modalités, actions et publics cibles

Les objectifs

Les individus

- Restaurer l'image de soi, le développement personnel, modifier les représentations que les personnes ont d'elles mêmes
- Exprimer des émotions et des idées, apprendre à communiquer
- Développer l'esprit critique
- Gérer la vie quotidienne (santé, loisirs, école, etc.)
- Préparer la vie professionnelle

Le « vivre ensemble »

- Intégrer la loi, établir des règles et les respecter
- Développer ou rétablir les liens sociaux
- Accéder à ces droits, exercer ses devoirs citoyens

L'environnement

- Faire évoluer les attitudes à l'égard de l'environnement
- Agir sur les possibilités d'insertion socioprofessionnelle
- Contribuer à améliorer le cadre de vie global et les conditions de vie sur le territoire

Les modalités

- Accompagner les groupes et/ou les personnes,
- Contractualiser l'accompagnement sur des objectifs négociés (projet éducatif individualisé ou de groupe),
- Appuyer les initiatives qui vont dans le sens de la reconnaissance de leurs droits
- Inciter les individus et les groupes à l'exercice de leur devoir de citoyens

Les actions concrétisées

- Activités socio-éducatives de groupe
- Activités d'expression (écriture, dessins, tags, théâtre, ...)
- Séjours (camps, ...) – sorties à la journée
- Groupes de paroles – entretiens individuels ou collectifs
- Chantiers éducatifs
- Ateliers jeunes
- Aide dans des démarches

Les publics concernés par l'action éducative

Le groupe :

- Valoriser les initiatives et les projets du groupe
- Travailler sur la dynamique du groupe et sur le positionnement de chacun dans le groupe
- Faire évoluer la dynamique du quartier.

Le jeune :

- Réaliser un soutien psychoaffectif
- Aider au projet
- Réaliser un soutien au plan relationnel

La famille :

- Intervenir dans le cadre familial à la demande du jeune ou avec son accord
- Orienter les parents vers différents services et structures
- Développer des lieux de rencontre, des réseaux d'appui sur les questions d'éducation

Des objectifs relatifs

Les objectifs des interventions éducatives de la Prévention Spécialisée restent relatifs c'est-à-dire situés par rapport aux jeunes eux-mêmes et à leur contexte social.

Les projets individuels des jeunes prennent donc place dans les itinéraires esquissés pour les ensembles ou les groupes auxquels ils appartiennent.

La spécificité de l'accompagnement éducatif individuel en Prévention Spécialisée consiste ainsi à établir des liens entre :

- Les changements acquis par le jeune dans les différentes situations de groupe qu'il traverse
- L'évolution de sa problématique personnelle et de son itinéraire
- La progression de l'ensemble des jeunes ou du groupe dont il fait partie.

L'accompagnement éducatif et social définit les missions de la Prévention Spécialisée qui ne sont permises que par l'observation et le travail de rue.

L'observation

L'observation permet d'acquérir des savoirs sur les problématiques de la jeunesse et sur le contexte général du territoire d'habilitation. Elle est essentiellement menée par les professionnels et se nourrit de l'apport des bénévoles et des usagers. Elle requiert des aptitudes et une méthode propre (temps, outils, support d'analyse, exploitation, expertise).

L'observation permet d'interroger et de réajuster des modalités d'intervention traduisant ainsi l'évaluation permanente des actions entreprises.

Cinq buts principaux sont poursuivis :

- Connaître et comprendre l'environnement social,
- Comprendre l'évolution du public,
- Repérer les situations collectives et individuelles de jeunes en risques d'exclusion, de ruptures sociales,
- Identifier les besoins et les ressources,
- Alimenter une connaissance partagée.

Les outils utilisés pour cette observation sont variables selon l'histoire, les choix et les moyens des différentes associations. Il s'agit entre autre de fiches d'observation, de tableaux de bord, de données statistiques, d'enquêtes ou de comptes-rendus de rencontres, autant d'outils permettant d'apprécier très précisément le travail effectué.

Cette activité est d'ailleurs reconnue par le Conseil Général dans les habilitations et les conventions sous le terme de mission d'observation permanente. Dans certains cas, cette mission peut prendre la forme d'une étude-diagnostic limitée dans le temps et dans l'espace.

L'observation permanente

Définition

L'observation permanente est une démarche volontariste. Elle vise à faire évoluer les projets d'intervention de la Prévention Spécialisée par une connaissance des situations rencontrées par les acteurs d'un territoire. Elle permet ainsi d'enrichir le travail collectif mis en place avec les institutions et les partenaires pour une collaboration efficace et des prises de décisions pertinentes.

Observation permanente et fonction de la Prévention Spécialisée

Ménée par des professionnels, cette observation met la Prévention Spécialisée en mesure d'apporter sa contribution à l'analyse des dysfonctionnements sociaux dans le cadre d'une prospective locale.

Démarche collective

Construite dans la durée, elle consiste à aller à la rencontre des jeunes, des partenaires et des habitants qui complètent, au côté des bénévoles, le regard et les observations effectuées par les professionnels.

Evaluation diagnostic

Par la suite, l'analyse de ces observations met en évidence des dysfonctionnements, des manques, des inégalités mais aussi des ressources et des points d'appui sur lesquels se construisent les projets associatifs et partenariaux sur un territoire défini.

L'étude-diagnostic

Cadre contractuel

L'article 9 de la Convention précise que les associations peuvent se voir confier par le Conseil Général des études diagnostics ciblées.

Ces demandes d'études doivent être formulées au Conseil Général par une municipalité, par des partenaires ou par l'association elle même. La commande est formalisée par une convention qui détermine les objectifs, les moyens, les échéances et peut faire l'objet de financements spécifiques. C'est une commande précise qui tend à formuler des propositions et préconisations sujettes à évaluation.

Objet de l'étude diagnostic

Ces études diagnostics portent essentiellement sur les problématiques de la jeunesse et des situations collectives de jeunes en danger ou en risque de rupture mais ne donne pas nécessairement lieu à une intervention de Prévention Spécialisée.

L'observation est donc la méthode privilégiée du travail social. Elle se traduit notamment par une présence assidue sur les territoires de vie des jeunes dont les modalités sont précisées par le travail de rue.

Le travail de rue : la présence sociale

Le travail de rue représente le cœur du métier des éducateurs de Prévention Spécialisée. C'est à travers cette démarche que l'ensemble de la méthode de travail s'articule.

Le travail de rue : la particularité de la Prévention Spécialisée

Les objectifs généraux de la Prévention Spécialisée tels que la socialisation, la promotion, l'autonomie des personnes et des groupes, l'insertion sociale sont communs à l'ensemble du travail social.

En revanche, la démarche et la méthode d'intervention de la Prévention Spécialisée le plus souvent appelée « travail de rue » la distinguent des autres interventions éducatives.

La rencontre porteuse de sens : le motif

Le travail de rue est considéré comme le seul mode d'action permettant de nouer des relations avec un milieu qui n'en a pas fait la demande. C'est aussi le moyen le plus rapide et le plus efficace de connaître personnellement les jeunes, de se familiariser avec leur comportement et leur milieu. C'est également un moyen pertinent d'actualiser la connaissance du quartier, de ses réseaux de relation, de solidarité et des lieux de regroupement qui permettent de désamorcer des conflits plus ou moins anodins. En ce sens, la présence sociale crée un espace favorable à la création ou au maintien du lien avec les publics exclus ou qui se sentent exclus ; une offre d'accueil et d'écoute qui suppose une démarche persévérante, aux aléas des rencontres.

Par le travail de rue, l'éducateur répondra au mieux à ceux qui ont besoin d'un contact personnalisé d'autant plus fructueux que la connaissance du territoire sera précise. Cette rencontre prendra également d'autant plus de sens que le professionnel est connu et reconnu dans son rôle de référent et en position de médiation. Les jeunes mais aussi les adultes s'adresseront ainsi à lui lors de situations qui apparaissent souvent banales et quotidiennes mais au cours desquels des choses essentielles peuvent s'exprimer.

Ces moments de rencontre et d'échanges constituent des temps d'écoute et de connaissance réciproques.

Le travail de rue représente ainsi la réponse la plus pertinente à l'attente des jeunes : être en relation et reconnus comme personne à part entière alors que beaucoup sont dans l'incapacité de formuler une demande claire.

Au delà d'une simple présence sociale, il s'agit de s'engager dans le risque et l'imprévisibilité d'une relation individuelle ou de groupe à la base de tout accompagnement éducatif et de toute médiation.

Il s'agit de se trouver là où sont les jeunes en s'adaptant aux particularités de l'espace d'intervention.

Les lieux de vie / de rencontre / d'accueil : un travail de rue concrétisé

Le travail de rue est ainsi principalement axé sur le projet d'une rencontre. Les éducateurs, en binôme, investissent les lieux de vie des jeunes comme les pieds d'immeubles, les places, les squares, les cages d'escaliers, mais aussi les lieux de rencontres comme les cafés, les centres commerciaux, les lieux festifs et de spectacle ou encore les lieux d'accueil plus ou moins formalisés comme les équipements sociaux ou culturels de type Maison des jeunes et de la Culture (M.J.C.) Les premiers temps du travail de rue vont d'ailleurs être consacrés au repérage de ces différents lieux.

A ce titre, l'accueil dans le local de l'association peut être un complément possible à la présence dans la rue. Très souvent, l'accueil s'organise de façon informelle sans rendez-vous ni motif. Ce local est donc un lieu d'accueil pour tous, géré par les éducateurs qui y consacrent une partie de leur temps. Ce lieu devient ainsi une représentation de l'institution, garantissant par son fonctionnement des règles de vie. Là aussi, l'existence du local et son identification par le milieu dépend avant tout de ce qu'il s'y passe et de la disponibilité de l'équipe éducative.

Des objectifs spécifiques sont attribués à cet accueil :

- Accueillir régulièrement dans les locaux de la Prévention Spécialisée ou de partenaires, sur le quartier ou à l'extérieur, selon le choix de l'équipe
- Développer des relations de confiance
- Etre repéré, joignable, interpellé
- Offrir un temps convivial de partage et d'échange

Ainsi, cet accueil est très souvent un lieu d'échange convivial où certains viennent rencontrer d'autres jeunes. D'autres viennent en groupe pour évoquer ou préparer des projets mais aussi s'entretenir avec des éducateurs, converser avec l'adulte sur des thèmes les préoccupant.

Le local correspond donc à une réponse possible en terme de recherche de contacts privilégiés, confidentiels vis-à-vis d'un public qui a besoin d'une attention particulière.

Dans ce cadre peuvent se dessiner des accompagnements éducatifs individuels ou collectifs sur des projets divers visant à résoudre des problèmes concrets même s'il se peut que des jeunes ne viennent que pour partager du temps sans que cela ne débouche sur un accompagnement.

Les moments de rencontre et d'échange : l'exigence de disponibilité

Le travail de rue tend vers une présence fréquente et régulière, de façon quasi quotidienne. L'éducateur fait comprendre par son comportement sa disponibilité aux moments les plus favorables au développement des relations. Cette posture d'adulte repéré et cette mise en confiance ne peut prendre sens que dans le temps, la durée.

Ainsi, les équipes d'éducateurs discernent les moments privilégiés et adaptent de façon réaliste et pertinente leur présence lors de journées, soirées, temps festifs ou moments particuliers de la vie du quartier.

Le travail de rue : exprimer des qualités professionnelles

L'éducateur de Prévention Spécialisée a donc la mission d'aller à la rencontre des jeunes. Il doit se faire accepter comme un adulte référent face à des groupes qui n'en n'ont pas l'expérience et qui n'en ont pas fait la demande.

La construction de cette relation, de cet acte éducatif, est liée à la reconnaissance de l'éducateur par les jeunes en tant qu'adulte capable d'offrir du lien et des repères.

L'éducateur doit donc être disponible pour écouter, observer sans insistance, avec discrétion, en partageant des moments, en échangeant.

Il se doit pour cela d'accepter l'existence de modes de fonctionnement sociaux en adoptant une position de réserve. Cette posture peut durer des semaines voire des mois avant qu'un engagement et des prises de position apparaissent.

Quoi qu'il en soit, ces moments de présence sociale impliquent tous :

- Souplesse, capacité d'écoute et d'empathie de la part des éducateurs
- Mobilisation du travail d'équipe (échanges, régulation des pratiques)
- Développement d'une approche fondée sur l'acceptation mutuelle (libre adhésion)
- Exigence d'une discrétion du travailleur social (respect de l'anonymat)
- Disponibilité : les actions doivent s'inscrire dans le temps, la durée,
- Utilisation de moyens tels que des locaux.

Le travail de rue représente ainsi la concrétisation non seulement des principes et valeurs de la Prévention Spécialisée mais également de ses objectifs globaux et spécifiques auprès des jeunes en difficultés, cible des actions de prévention. A noter que cette activité ne se limite pas à une présence oisive mais relève de compétences professionnelles affirmées.

Pour une continuité

L'élaboration de ce référentiel des pratiques de la Prévention Spécialisée des Pyrénées Atlantiques est un moment important et une étape dans la démarche collective menée par les associations et le Conseil Général, pour définir la référence d'une pratique spécialisée en matière d'accompagnement social.

Il est opportun et nécessaire de poursuivre cette démarche par une réflexion interne à la Prévention Spécialisée et par une concertation avec les acteurs concernés afin d'enrichir ce référentiel selon les différents thèmes de travail qui s'y dégagent.

Actualiser les principes et valeurs fondateurs de la Prévention Spécialisée

Ce référentiel a permis de préciser les principes et valeurs au cœur de la mission fondamentale de la Prévention Spécialisée : « prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles »². Pour autant, il apparaît nécessaire d'enrichir ces principes et valeurs par un argumentaire actualisé gage d'une pertinence accrue.

Définir le partenariat effectif

Ce référentiel a également rempli son rôle de référence en présentant de manière formalisée le contexte de la Prévention Spécialisée. Reste à le rendre dynamique en réalisant notamment l'analyse du fonctionnement réel des divers partenariats. A ce titre, ce référentiel se propose comme socle d'une réflexion permettant d'améliorer le partenariat local en identifiant plus précisément quelle est la place de chaque acteur.

Diffuser et clarifier les spécificités de la Prévention Spécialisée

La pratique concrète de la Prévention Spécialisée par l'observation permanente et le travail de rue a permis de clarifier et de valoriser l'engagement des acteurs de prévention. En ce sens, ce référentiel remplit une missions à poursuivre : diffuser à un large public les rôles, missions et démarches de la Prévention Spécialisée.

Evaluer les pratiques

Une dimension reste à approfondir : l'évaluation concrète des pratiques. Un pas est encore à franchir pour traduire l'engagement des associations du département dans cette démarche d'évaluation qui fait partie intégrante de leurs activités et dont la loi du 2 janvier 2002 précise les obligations légales. En ce sens, le référentiel tel qu'il est présenté peut servir de support commun à cette réflexion.

² Article L.121-2 du code de l'action sociale et des familles

INDEX

A

absence de mandat nominatif, 10
accompagnement éducatif, 17
accompagnement éducatif et social., 16
action collective, 11
action éducative, 5, 16
administrateurs, 1
adulte référent, 16
anonymat, 10, 16
approche collective et communautaire de
approche déficitaire, 16
associations de Prévention Spécialisée, 1, 4, 5, 6
auto-organisation, 15
autonomie, 21

B

bénévoles, 1, 4, 12

C

cages d'escaliers, 22
chocs culturels, 11
collaboration efficiente, 19
compétences sociales et personnelles, 16
confiance, 22
Conseil Général, 1, 4, 20, 24
convention, 20

D

démarche collective, 19
démocratie citoyenne, 11
démocratie participative, 15
développement social local, 15
diagnostics sociaux territoriaux, 15

E

éducateurs, 22
éducation émancipatrice, 16
environnement social, 15
équipe éducative, 22
équipes pluridisciplinaires, 14
établissements socio-éducatifs et culturels, 5
être ensemble, 16
étude-diagnostic, 19, 20
évaluation, 1, 14, 20, 24
évaluation diagnostic, 19

F

faire ensemble, 16
familles, 4, 18
formation individuelle et collective, 14
formations initiales et continues, 14

G

groupe, 17

I

insertion des jeunes, 6
insertion sociale, 21
institutions, 5

J

jeunes, 4, 5, 14, 18, 21, 23

L

lieux d'accueil, 22
lieux de rencontres, 22
lieux de vie, 22
libre adhésion, 10, 16
local de l'association, 22
logiques partenariales, 15

M

médiateur, 21

N

non-institutionnalisation, 6

O

observation, 19, 24
observation permanente, 19

P

partenaires, 16, 19, 20
partenariat, 1, 24
pieds d'immeubles, 22
présence sociale, 21, 23
Prévention Spécialisée, 1, 4, 5, 12, 14, 19, 21, 23, 24

R

référent, 21
relation de confiance, 16
rencontres, 21
réseaux, 11, 21

S

savoir être, 14
savoir-faire, 14
schémas départementaux, 4
socialisation, 21
solidarité, 11, 21
stratégies d'accompagnement, 16

T

transparence, 11
travail de rue, 20, 21, 23, 24

SIGLES

A

A.P.S.A.P : Association de Prévention de l'Agglomération Paloise

A.P.S. du Pays des Gaves : Association de Prévention Spécialisée du Pays des gaves

C

C.E.L : Contrat Educatif Local

C.L.S.P.D : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

C.T.L.J : Contrat Temps Libre Jeune

D

D.D.A.S.S : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

D.D.J.S : Direction Départementale Jeunesse et Sport

D.D.T.E.F.P : Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

M

M.J.C : Maison des Jeunes et de la Culture

M.S.D : Maison de la Solidarité Départementale

P

P.J.J : Protection Judiciaire de la Jeunesse

P.L.H : Programme Local de l'Habitat

P.P.B : Prévention Pays Basque

U

U.D.A.F : Union Nationale des Associations Familiales